

15.02.2017 - 17:38 Uhr

## Réinsertion: les employeurs doivent montrer des solutions concrètes

Bern (ots) -

Les finances de l'AI se sont stabilisées. C'est pourquoi il est juste que le Conseil fédéral propose une poursuite sereine du développement de l'AI qui optimise la réinsertion et renonce à des réductions de prestations. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, une meilleure réinsertion requiert, outre l'amélioration de la collaboration de la Confédération et des partenaires sociaux, aussi de nouvelles orientations allant au-delà de l'entreprise individuelle. En revanche, Travail.Suisse considère qu'un système de rente partiellement linéaire est de nature à faire trébucher la réforme.

Travail.Suisse soutient largement les propositions présentées aujourd'hui sur la réforme de l'assurance-invalidité, en particulier le renforcement des efforts au sujet des jeunes adultes et des assuré-e-s atteints sur le plan psychique. Les recettes et dépenses de l'AI étant à nouveau en phase entre elles, ce qu'il faut maintenant c'est un développement continu en lieu et place d'une politique trop marquée par des symboles. Il faut aussi renforcer la mise en oeuvre des mesures déjà décidées.

Cela n'ira pas si les employeurs ne s'engagent pas davantage

Dans le but de renforcer les efforts de réinsertion, la loi prévoit nouvellement des conventions de collaboration entre la Confédération et les organisations faîtières de l'économie (organisation d'employeurs et de travailleurs). Travail.Suisse se dit prête à collaborer à une telle convention. Celle-ci doit, outre les règles de coordination et les objectifs qualitatifs, inclure le but supérieur - et cela par le bais d'objectifs quantitatifs contraignants - qui est d'intégrer davantage de personnes handicapées dans le processus de la vie active et de parvenir à les y maintenir durablement.

Les employeurs sont en outre mis au défi de présenter des solutions nouvelles car ils n'offrent toujours que trop peu de places de travail pour les personnes ayant un handicap. « Les employeurs ne peuvent pas seulement parler de réinsertion et d'économies dans l'AI et, en même temps, rejeter un quota d'occupation car rien ne bouge alors. Il faut chercher de nouvelles voies », indique Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale à Travail.Suisse. L'apprentissage effectué en réseaux d'entreprise qui est une réussite pourrait servir de modèle à suivre. Ce modèle prévoit la formation commune des apprenant-e-s dans plusieurs entreprises. Avec un tel modèle, les PME peuvent aussi participer aux efforts de réinsertion. Travail.Suisse demande aux organisations d'employeurs de favoriser de telles solutions aussi pour la réinsertion dans la vie active au lieu de continuer à augmenter la pression sur les rentiers et rentières de l'AI.

Un système de rente partiellement linéaire met en danger la réforme

La proposition d'un système de rente partiellement linéaire a déjà contribué à l'échec de la précédente réforme et, avec la majorité parlementaire actuelle, fait de cette réforme factuelle un projet de portée politique symbolique au détriment des personnes concernées. « Le danger est grand que sous couvert d'un système de rente linéaire on pratique une pure politique d'économie » ajoute Matthias Kuert Killer. C'est avant tout le manque de postes de travail et non pas le manque d'incitation pour les personnes concernées qui est le problème de l'AI. Le nouveau système conduira à des réductions de prestations pour les personnes lourdement handicapées (à partir d'un degré d'invalidité de 60%) et ainsi à une plus forte utilisation des prestations complémentaires. Cela ne peut pas et ne doit pas être le but de la réforme.

Contact:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier de politique sociale à  
Travail.Suisse, Tel. 079 777 24 69

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100799085> abgerufen werden.